

## COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du Crédit du Maroc s'est réunie le 15 mai 2013 à dix heures au Centre de Conférences et de Formation du Crédit du Maroc, sis 8 rue Ibnou Hilal à Casablanca, sous la présidence de Madame Saïda Lamrani Karim, Président du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale Mixte délibérant à titre ordinaire a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 et les résolutions qui lui ont été soumises.

Les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2012, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, l'état des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) qui ont été publiés préalablement à l'Assemblée Générale Mixte, dans le journal d'annonces légales « Le Matin » n° 15 005 du 12 avril 2013, n'ont subi aucune modification depuis leur publication.

L'Assemblée Générale Mixte délibérant à titre ordinaire a décidé de procéder à la distribution d'un dividende brut de 32 dirhams par action.

L'Assemblée Générale Mixte délibérant à titre extraordinaire a adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions telles qu'elles lui ont été soumises par le Conseil de Surveillance.

Pour toute information complémentaire, contacter  
Madame Houda Chraïbi, responsable de la communication externe  
Tél. : 05 22 47 74 52 - e-mail : [houda.chraibi@ca-cdm.ma](mailto:houda.chraibi@ca-cdm.ma)